CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari bank

Société anonyme au capital de 210 000 000 dinars
Siège social : 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 04/04/2025 à 10 h du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;
2 - Lecture des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ainsi que du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, et approbation desdits états financiers individuels et consolidés ;
3 - Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation desdites conventions ;
4 - Quitus aux Administrateurs ;
5 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
6 - Fixation des rémunérations des Administrateurs ;
7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027 ;
8 -Désignation d'un membre du Conseil d'Administration ;
9 -Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
10- Cumul des fonctions des Administrateurs ;
11 -Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la banque durant les horaires de travail et dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration

Projet de Résolutions de
L'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari bank »
du 04/04/2025
statuant sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ……..

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes y relatif, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à …….. .

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées arrêtées au 31/12/2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à …….. .

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à …….. .

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2024 à hauteur de **232 388 335,713** Dinars et décide de l'affecter comme suit :

BENEFICE DE L'EXERCICE	232 388 335,713
REPORT A NOUVEAU	156 788 503,695
RESULTAT A REPARTIR	389 176 839,408
RESERVES DE REINVESTISSEMENT	75 000 000,000
DIVIDENDES	210 000 000,000
REPORT A NOUVEAU	104 176 839,408

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à cinq Dinars par action (5 Dinars) et fixe la date de détachement pour le .....et la date de paiement pour le .....

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, fixe la somme annuelle brute et globale de Trois Cent Cinq Mille Dinars (305 Mille Dinars) au titre des jetons de présence pour l'exercice 2024 pour les membres du Conseil d'Administration.

Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de Deux Cent Cinquante Six Mille et Cinq Cent Dinars (256,5 Mille Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2ème mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet **« DATN Membre de Deloitte Touche Tohmatsu »,** représenté par **M. Jaouhar BEN ZID,** et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le Cabinet **« Consulting & Financial Firm – Bakertilly Tunisie (membre indépendant de Bakertilly International) »,** représenté par **Monsieur Walid BEN AYED**, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur **Talel EL BELLAJ** en tant que membre du Conseil d'Administration, coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 31/05/2024, en remplacement de Monsieur José REIG ECHEVESTE démissionnaire, et ce, pour le reste du mandat actuel des administrateurs prenant fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes relatifs à l'exercice 2026.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions sur trois exercices à partir de 2025, et délègue au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires afin d'arrêter les montants successifs, les modalités et les conditions d'émission. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à .....

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE
Attijari bank

Société anonyme au capital de 210 000 000 dinars
Siège social : 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Identifiant unique RNE : 0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Vendredi **04/04/2025** à partir de **11H30** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la banque par incorporation de réserves ;
2. Modification corrélative des statuts de la banque ;
3. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration ;
4. Pouvoir en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Le Conseil d'Administration

التجاري بنك
Attijari bank

Projet de résolutions
De l'Assemblée Générale Extraordinaire
De la Banque Attijari de Tunisie « Attijari bank »
Du 04/04/2025

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la banque, le portant de 210.000.000 à 250.000.000 dinars. Cette augmentation sera réalisée par l'incorporation de réserves d'un montant de 40.000.000 dinars et l'émission de 8.000.000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux actionnaires existants selon un ratio de quatre (4) actions nouvelles pour chaque vingt et une (21) actions anciennes. Les nouvelles actions portent jouissance depuis le 1er janvier 2025.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :
« Le capital social est fixé à 250 000 000 dinars, divisé en 50 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, toutes entièrement libérées à la souscription, réparties de la manière suivante :

Du point 1 au point 23 : inchangé

Ajout d'un nouveau point n° 24 : « 8 000 000 actions nominatives d'une valeur de cinq (5) dinars chacune, représentant l'augmentation de capital par incorporation de réserves, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2025, sur proposition du Conseil d'Administration du 21 février 2025. »

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour accomplir les formalités juridiques et pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à ..... .